

Registre public des numéros réservés à des services à valeur sociale harmonisés européens

Numéro	Description du service pour lequel ce numéro est réservé	Conditions spécifiques assorties au droit d'utiliser le numéro	Attribution possible à partir du :	Détenteur du numéro
116000	Service téléphonique de signalement d'enfants disparus Le service (a) prend les appels signalant une disparition d'enfant et les transfère à la police; (b) donne des conseils aux personnes responsables de l'enfant disparu et les soutient; (c) contribue à l'enquête.	Service disponible en continu (24 heures par jour, 7 jours par semaine, dans tout le pays)	31/08/2007	Attribué le 18 mai 2011 à l'ONE – Office National de l'Enfance
116006	Service téléphonique d'assistance aux victimes de délit Le service permet aux victimes de délit de bénéficier d'une aide psychologique adaptée aux circonstances, d'être informées de leurs droits et des moyens de les faire valoir et d'être renvoyées vers les organismes compétents. Le service fournit, en particulier, des informations sur (a) les procédures policières et	Si le service n'est pas disponible en permanence (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans tout le pays), le fournisseur du service doit garantir que les informations concernant sa disponibilité soient aisément accessibles au public et que, lorsque le service n'est pas disponible, son heure de réouverture soit communiquée aux appelants.	15/04/2010	

	pénales locales et (b) les possibilités de dédommagement et les questions d'assurance. Il fournit également une aide pour trouver d'autres moyens d'assistance adaptés aux victimes de délit.			
116111	Service téléphonique d'écoute pour enfants Le service aide les enfants ayant besoin d'attention et de protection et les met en contact avec des services et des ressources ; il offre aux enfants la possibilité d'exprimer leurs préoccupations, de parler de problèmes qui les touchent directement et de contacter quelqu'un en cas d'urgence.	Si le service n'est pas disponible en continu (24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans tout le pays), le fournisseur du service doit garantir que les informations relatives à sa disponibilité sont facilement accessibles au public et que, lorsque le service n'est pas disponible, ses prochaines heures d'ouverture sont communiquées aux appelants.	29/02/2008	Attribué le 6 octobre 2009 à Caritas – Jeunes et Familles a.s.b.l. (Kanner-Jugendtelefon)
116117	Service médical de garde hors urgence Le service dirige les appelants vers l'assistance médicale adaptée à leur cas, qui est censé être urgent mais sans mettre leurs jours en danger, notamment, mais pas seulement, en dehors des heures normales de bureau, le weekend et les jours fériés. Il met l'appelant en relation avec un	Si le service n'est pas disponible en permanence (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans tout le pays), le fournisseur du service doit garantir que les informations concernant sa disponibilité soient aisément accessibles au public et que, lorsque le service n'est pas disponible, son heure de réouverture soit communiquée aux appelants.	15/04/2010	

	interlocuteur compétent et qualifié ou directement avec un médecin généraliste ou hospitalier.			
116123	Service téléphonique d'aide psychologique Le service permet à l'appelant de bénéficier d'un véritable échange fondé sur une écoute sans jugement. Il offre un soutien moral aux appelants qui souffrent de la solitude, se trouvent dans un état de détresse psychologique ou ont des idées suicidaires.	Si le service n'est pas disponible en continu (24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans tout le pays), le fournisseur du service doit garantir que les informations relatives à sa disponibilité sont facilement accessibles au public et que, lorsque le service n'est pas disponible, ses prochaines heures d'ouverture sont communiquées aux appelants.	29/02/2008	Attribué le 8 octobre 2012 à SOS Détresse